



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

## Première Commission

7<sup>e</sup> séance

Vendredi 17 octobre 1997, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Nkgowe ..... (Botswana)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### Points 62 à 82 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Hashim** (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation du Brunéi, veuillez accepter, Monsieur, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection en tant que Président de cette Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je vous assure du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation.

Nous tenons à louer les importantes réalisations obtenues l'an dernier dans le domaine du désarmement général. Plus particulièrement, nous trouvons encourageants les efforts actuellement déployés en vue du désarmement nucléaire mondial. Cette question doit continuer d'être la plus haute priorité pour nous tous.

Il y a eu d'importants progrès : par exemple, l'approbation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été ouvert à signature en septembre de l'an dernier, et le renforcement des garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Cette année, nous avons entamé une nouvelle phase dans le renforcement de nos efforts en vue du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Je me réfère ici à la tenue de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que cette réunion étaye l'engagement que nous avons pris en tant que Parties au TNP. Nous apprécions grandement les efforts qu'ont réalisés le Président et ses collaborateurs pour mener à bien les travaux de la session. Cette réunion, la première de son genre, donnera certainement le ton à de futures délibérations et à la Conférence d'examen elle-même.

En ce qui concerne le TNP, ma délégation espère que les efforts déployés en vue d'atteindre l'universalité se poursuivront, afin que les pays qui doivent encore le faire adhèrent au Traité.

Nous avons le sentiment qu'il importe d'agir en s'efforçant d'éliminer les armes nucléaires. À cette fin, nous nous félicitons de l'appel lancé pour la conclusion d'un accord international universel et juridiquement contraignant engageant tous les États à éliminer les armes nucléaires. Ma délégation est également favorable aux initiatives visant à la création d'un instrument international juridiquement contraignant qui fournirait des garanties inconditionnelles à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre

l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Dans cette entreprise, les États dotés d'armes nucléaires ont de toute évidence le rôle le plus important à jour. Si ces efforts aboutissent, ils serviront à renforcer l'engagement pris par toutes les Parties au TNP.

Les efforts qu'ont déployés les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas passés inaperçus. Ma délégation est encouragée par les efforts actuellement réalisés en vue de la réduction des armes nucléaires, tels que les Pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START III) entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Ma délégation pense qu'il s'agit là d'un progrès significatif dans le domaine du désarmement, en ce qu'il appuie ceux qui maintiennent que les armes nucléaires doivent être immédiatement éliminées.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, ma délégation est encouragée de constater qu'elle est entrée en vigueur. L'adhésion du Brunéi Darussalam à la Convention fait partie de son attachement à l'élimination des armes de destruction massive.

Le Brunéi Darussalam se félicite des initiatives régionales car elles complètent de manière notable les efforts déployés au niveau mondial.

Pour nous, membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), notre attachement à la non-prolifération et au désarmement a été affirmé dans le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Son entrée en vigueur en mars dernier montre à quel point nous sommes attachés à la paix et à la sécurité dans notre région. À cet égard, ma délégation souhaite demander à toutes les puissances nucléaires de renforcer leur appui audit Traité en adhérant à son Protocole.

Ma délégation tient à exprimer son appui continu aux efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. En outre, nous reconnaissons que ces initiatives ont également pris une autre forme, certains pays cherchant à créer une zone exempte d'armes nucléaires pour un seul État. Nous sommes très favorables à ce genre d'initiative. Dans l'ensemble, la création de zones exemptes d'armes nucléaires témoigne de la détermination et de la réelle aspiration des peuples des diverses régions à être libérés de la menace d'une guerre nucléaire.

Ma délégation loue les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de renforcer l'efficacité des activités en matière de désarmement. Nous espérons que cela contribuera à l'ensemble des travaux de la Commission pour ce qui

est de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des régimes de non-prolifération et de désarmement. À cet égard, nous appuyons aussi les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général pour faire avancer le programme du désarmement et de la non-prolifération.

Enfin, ma délégation et moi-même nous réjouissons à la perspective d'une autre année de progrès dans le domaine du désarmement. Nous sommes convaincus que la communauté internationale continuera d'intensifier ses efforts en vue de mener à bien le processus du désarmement.

**M. Kanju** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, veuillez accepter les félicitations de la délégation pakistanaise à l'occasion de votre élection bien méritée au poste de Président de la Première Commission. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée la Commission adoptera des décisions d'une portée considérable pour promouvoir l'ordre du jour du désarmement mondial et de la sécurité universelle. Qu'il me soit permis également d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alyaksandr Sychou du Bélarus, pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux de la Commission l'année dernière.

La guerre froide et la course aux armements nucléaires qui l'accompagnait a mené le monde au bord d'une catastrophe nucléaire. Sa fin a offert une occasion rêvée à la communauté internationale de construire une paix mondiale sur la base des principes de la Charte des Nations Unies.

Malheureusement, malgré les beaux discours qui ont été faits à propos de l'instauration de la liberté et de la démocratie, les structures de sécurité qui sont en cours de réalisation ne promettent une sécurité totale qu'à quelques États privilégiés, alors que la plupart des pays se voient refuser le droit fondamental à la légitime défense. Cette inégalité renforcée n'est pas acceptable. Inévitablement, le monde évoluera vers la multipolarité, nous espérons que ce sera par une révolution pacifique mais, s'il y a résistance, ce sera par la dialectique de la lutte et des affrontements souvent violents.

La Charte des Nations Unies a envisagé que la paix et la sécurité internationales seraient réalisées par l'harmonisation des politiques nationales, la résolution des conflits et des différends, et la négociation d'accords pour régler les armements. L'action collective nécessaire pour imposer la paix n'a été envisagée que dans les circonstances les plus extrêmes conformément au Chapitre VII de la Charte.

Aujourd'hui, malheureusement, un groupe d'États privilégiés se sont arrogé le droit de déterminer unilatéralement les normes qu'ils essaient d'appliquer à tous les États, tout en faisant souvent des exceptions pour eux-mêmes. Nous rejetons les régimes unilatéraux et inégaux qui sont conçus pour imposer un ordre sécuritaire inégal sur les États plus petits et plus faibles. L'ONU ne devrait pas devenir un instrument pour imposer une telle inégalité.

Le Secrétariat de l'ONU doit continuer de fonctionner conformément à son mandat, à la Charte et aux décisions adoptées par les États Membres. Les mécanismes actuels de désarmement de l'ONU ont été établis par des décisions consensuelles de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Ces structures ne peuvent être modifiées unilatéralement. Le Secrétariat des Nations Unies doit être renforcé pour fournir un appui adéquat aux travaux de la Conférence du désarmement et à d'autres conférences des Nations Unies qui sont engagées dans des négociations sur des questions de désarmement, et qui se réunissent la plupart du temps à Genève.

La Conférence du désarmement a un palmarès inégalé de succès, car elle a négocié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Ces traités seront mis en oeuvre conformément à leurs propres dispositions et non pas par des procédures arbitrairement décidées au Secrétariat de l'ONU.

Le fait que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure cette année d'entamer des négociations sur les priorités préférées de certains n'est pas une raison suffisante pour dénigrer sa viabilité ou pour menacer de se débarrasser de ce mécanisme précieux de négociation. Des conventions qui progressent instantanément dans des réunions unilatéralement convoquées n'est pas la manière la plus efficace d'encourager le désarmement.

Même si la guerre froide est finie, la menace d'une catastrophe mondiale existe encore. Les deux superpuissances nucléaires possèdent plus de 30 000 ogives nucléaires. Le Pakistan se félicite des perspectives de ratification de START II et de la mise en oeuvre et du commencement de START III, mais nous rappelons que même si les objectifs de ces négociations sont pleinement atteints, les deux États garderont encore plus de 4 000 armes nucléaires à eux deux, ce qui est plus que leurs arsenaux nucléaires au moment de la crise des missiles de Cuba.

Le monde devrait être profondément préoccupé par certains faits nouveaux qui ont lieu dans le domaine nucléaire. Ces préoccupations vont au-delà du danger de la prolifération nucléaire horizontale et des scénarios de cauchemar où des armes nucléaires tombent entre les mains de terroristes ou de criminels. Voici ces préoccupations.

Sous le couvert de l'euphémique gestion des stocks, certains États dotés d'armes nucléaires procèdent à des essais nucléaires et ont des programmes de recherche qui leur permettront d'améliorer et de perfectionner leurs armes nucléaires. Cela est contraire aux objectifs et à l'esprit du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, si ce n'est à sa lettre. Cela érodera les perspectives d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction.

Certains nouveaux modèles d'armes nucléaires ont été mis au point avec le but précis d'être utilisés contre des cibles souterraines, même dans des États non dotés d'armes nucléaires. Les armes nucléaires ne sont donc plus uniquement un instrument de dissuasion : des doctrines qui prônent la guerre envisagent maintenant leur utilisation réelle.

Les dispositions contre la menace de l'emploi des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires en riposte à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'autres armes de destruction massive ont été violées par un État doté d'armes nucléaires. Cela va complètement à l'encontre des garanties de sécurité existantes prévues dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, ainsi que de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Un autre État doté d'armes nucléaires a désavoué son engagement précédent à la doctrine de non-utilisation en premier d'armes nucléaires, pour réagir selon certains, contre l'accroissement des alliances militaires.

Le déploiement proposé de systèmes de défense contre les missiles de théâtres et la mise au point d'armes au laser ayant pour cibles des objets dans l'espace pourraient déstabiliser l'équilibre stratégique et la dissuasion entre les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que certaines régions comme l'Asie du Sud. Ces faits nouveaux pourraient en réalité entraîner la reprise d'une course aux armements nucléaires, tant sur la terre que dans l'espace.

Bien qu'il n'y ait pas d'affrontements de grandes puissances aujourd'hui, ceux-ci pourraient réapparaître en prenant des dimensions et des directions nouvelles. Dans un monde multipolaire, il deviendra extrêmement difficile de

gérer la dissuasion nucléaire. Le danger de l'emploi des armes nucléaires par accident ou à dessein se multipliera.

La communauté internationale, par conséquent, est donc obligée de promouvoir l'objectif de désarmement nucléaire, qui bénéficie de la priorité absolue. Les armes nucléaires doivent être interdites et éliminées, tout comme l'ont été les armes chimiques et biologiques. C'est le point de vue de la Cour internationale de Justice, de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, de l'Assemblée générale des Nations Unies et des experts les plus éminents. C'est également le souhait de l'opinion publique mondiale.

Le Pakistan ne peut accepter que le désarmement nucléaire soit la préoccupation exclusive de deux, quatre ou cinq États dotés d'armes nucléaires. Si tel était le cas, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le traité sur les matières fissiles, n'auraient pas été proposés aux fins de négociation à la Conférence du désarmement. Si, comme on le prétend, 20 pays possèdent la capacité de fabriquer des armes nucléaires, il n'est pas raisonnable ou même sage de les exclure des négociations de désarmement nucléaire.

Le Pakistan demande donc instamment à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire au début de 1998. Un groupe de 26 États, dont le Pakistan, ont proposé un mandat complet pour un comité spécial sur le désarmement nucléaire qui comprenne des négociations sur les questions suivantes.

La première mesure à prendre est la conclusion d'un accord multilatéral universel et juridiquement contraignant engageant tous les États aux objectifs de l'élimination complète des armes nucléaires — la recommandation centrale de la Cour internationale de Justice et de la Commission de Canberra.

Deuxièmement, il faut conclure un accord sur de nouvelles mesures nécessaires dans le cadre d'un programme échelonné selon un calendrier déterminé pour l'élimination définitive des armes nucléaires. Un groupe de 28 pays, y compris le Pakistan, ont proposé un projet de programme dans le document CD/1419.

Le troisième élément est une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires, qui tient compte du rapport du Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur Shannon, contenu dans le document CD/1299 et des points de vue relatifs à la portée du traité.

Le Pakistan est disposé à entamer les travaux sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Il est clair que ce traité ne sera acceptable pour mon pays que dans la mesure où il contribue à notre sécurité. Il ne le sera pas s'il ne résout pas les problèmes créés par les stocks inégaux de matières fissiles.

Le Pakistan appuie sans réserve les objectifs de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous félicitons de son entrée en vigueur. La mise en oeuvre de cette Convention d'une manière juste et objective peut contribuer à la promotion de la sécurité internationale. La déclaration de l'Inde aux termes de laquelle ce pays se trouve en possession d'armes chimiques a été une surprise brutale pour le Pakistan car nous avons signé en 1992 une déclaration bilatérale dans laquelle il était affirmé que ni l'Inde ni le Pakistan ne possédaient d'armes chimiques. Découvrir aujourd'hui que la déclaration indienne était fautive a mis le Pakistan dans une situation embarrassante. En vertu de la Convention sur les armes chimiques, l'Inde continuera de détenir des stocks d'armes chimiques pendant encore une période de 10 ans. Aussi longtemps que l'Inde continuera de détenir des stocks d'armes chimiques, le Pakistan devra évaluer les capacités défensives qui lui seront nécessaires pour se protéger contre ces armes chimiques. En outre, nous devons maintenant remettre sérieusement en question toutes les déclarations de l'Inde, y compris celles relatives au fait de ne pas mettre au point d'armes nucléaires.

Le Pakistan a participé activement aux négociations visant à élaborer un protocole de vérification efficace à la Convention sur les armes biologiques. Il s'agit là d'une entreprise complexe. Les négociations ne peuvent pas être accélérées par la fixation de délais arbitraires.

Le Pakistan accorde également de l'importance à la promotion du contrôle des armes classiques aux niveaux mondial et régional. La démarche menée jusqu'à présent sur les armes classiques — à savoir la transparence et les restrictions sur le transfert d'armements — est inappropriée. Elle peut renforcer les déséquilibres dans différentes régions et affaiblir la sécurité des petits États qui n'ont pas la capacité de produire localement des armes. L'incapacité du Comité d'experts de convenir d'un élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies démontre la complexité des questions en jeu.

Le Pakistan estime qu'une approche globale devrait être encouragée aux niveaux mondial et régional s'agissant du contrôle et de la réduction des armes classiques. Cette entreprise devrait comprendre au moins trois éléments.

Premièrement, nous devons mobiliser nos efforts pour infléchir la tendance à la concentration croissante et inégale des armes classiques perfectionnées et de plus en plus meurtrières détenues par un petit nombre d'États développés, et ce processus ne fait qu'accentuer les inégalités en matière de sécurité entre les pays développés et en développement. Un effort de contrôle de la prolifération des armes classiques nouvelles et de plus en plus meurtrières devrait être au centre des débats mondiaux et des négociations à venir. Nous proposons que cette question soit abordée rapidement au sein de la Commission du désarmement.

Deuxièmement, une initiative délibérée est nécessaire pour veiller à ce que des déséquilibres graves dans le domaine des armements ne se créent pas dans des régions sensibles du monde. Cela peut se produire si des États de certaines régions se trouvaient en mesure d'acquérir ou de produire à grande échelle des armements alors que d'autres États dans la même région sont privés de la possibilité d'assurer la contrepartie. Un tel déséquilibre augmenterait l'insécurité des petits États. Il peut favoriser l'agression contre des États plus faibles. Cela peut également pousser à la prolifération des armes de destruction massive. Comme l'a approuvé l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement devrait élaborer rapidement un cadre pour le désarmement conventionnel et le contrôle des armes aux niveaux régional et sous-régional. Cela constituerait un premier pas vers l'instauration de structures de stabilité fondées sur une sécurité égale dans différentes régions du monde.

Troisièmement, un certain nombre de conflits et de différends, à l'intérieur des États et entre eux, sont actuellement exacerbés par le transfert illégal d'armes, y compris de petites armes. Il est nécessaire de restreindre ces transferts, en particulier si les armes peuvent tomber entre les mains de terroristes et de criminels. Mais ces préoccupations ne doivent pas être utilisées pour ôter aux petits États la faculté d'exercer leur droit de légitime défense ou pour étouffer la lutte légitime des peuples pour l'autodétermination, menée contre l'occupation coloniale ou étrangère. Nous sommes donc préoccupés face à des propositions peu judicieuses, comme celles qui cherchent à octroyer une responsabilité illimitée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour traiter de problèmes aussi complexes sans que les États Membres ne lui aient confié ce mandat.

Ayant connu le long conflit en Afghanistan, le Pakistan partage l'horreur qu'ont inspirée à la communauté mondiale les souffrances provoquées par les mines terrestres antiper-

sonnel. Je suis en mesure de déclarer avec fierté que dans tous les conflits dans lesquels le Pakistan était engagé, nos forces armées ont employé les mines terrestres en stricte conformité avec les règles du droit international humanitaire. Nous avons été les premiers à signer la Convention sur les armes classiques et avons participé activement à son Protocole II modifié et l'avons appuyé. Nous ne faisons aucun reproche aux États qui estiment qu'ils sont en position d'accepter une interdiction complète des mines terrestres antipersonnel. Le Pakistan a participé au processus d'Ottawa en tant qu'observateur pour manifester notre sympathie à l'égard des préoccupations humanitaires de la communauté mondiale en ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel. Toutefois, nous n'avons pas caché que nos préoccupations légitimes en matière de sécurité et les exigences de légitime défense le long de nos longues frontières ne permettaient pas au Pakistan d'accepter pour l'heure une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Un certain nombre d'États, grands ou petits, sont dans la même position. Il est clair que ces États ne seront pas en mesure d'accepter l'appel lancé en faveur de l'universalisation du traité qui doit être signé à Ottawa.

Compte tenu du fait qu'il est fort peu probable que ce traité parvienne dans un avenir proche à avoir une portée universelle, la question se pose alors de savoir quels sont les meilleurs moyens d'éliminer les dangers et d'atténuer les souffrances qu'engendrent ces mines terrestres antipersonnel. À notre avis, la communauté internationale devrait poursuivre trois objectifs. Premièrement, nous devons assurer l'adhésion la plus large possible au Protocole II modifié de la Convention sur les armes classiques. À cet égard, nous espérons que les quelque 100 États qui ont appuyé le traité d'Ottawa seront également en mesure d'adhérer au Protocole II. La mise en oeuvre du Protocole II dissipera la plupart des préoccupations liées à l'emploi sans discrimination des mines terrestres antipersonnel et aux souffrances qu'elles engendrent.

Deuxièmement, nous devons élaborer un programme encore plus énergique en faveur de l'élimination d'environ 100 millions de mines terrestres qui ont été disséminées aveuglément dans le passé et qui sont responsables de la mort de 25 000 personnes chaque année. La neutralisation d'une seule mine terrestre coûte entre 300 et 1 000 dollars. Une campagne de déminage mondiale nécessite qu'un engagement important et non symbolique soit pris par les États qui souhaitent répondre aux préoccupations de l'opinion publique. L'Assemblée générale devrait peut-être examiner la possibilité de créer un fonds mondial pour le déminage qui, nous l'espérons, attirera des contributions généreuses en nature ou en espèces.

Troisièmement, nous devrions examiner la possibilité d'un travail de fond au sein de la Conférence du désarmement l'an prochain, afin de faire des progrès vers l'objectif final d'éliminer les mines terrestres antipersonnel grâce à un processus graduel. Le Pakistan a été le premier à proposer, en janvier 1997, la nomination par la Conférence du désarmement d'un coordonnateur spécial chargé des mines terrestres antipersonnel. Nous saluons les efforts déployés par l'Ambassadeur John Campbell de l'Australie. Nous espérons que le coordonnateur spécial chargé des mines terrestres antipersonnel poursuivra et achèvera rapidement les efforts qu'il a menés pour mettre au point un mandat convenu pour les négociations sur les mines terrestres antipersonnel à la Conférence du désarmement.

La démarche du Pakistan dans le domaine du désarmement est évidemment définie par la situation délicate de notre sécurité. Pendant 50 longues années, nous avons eu des relations conflictuelles avec notre voisin de l'est, en raison du différend sur le Cachemire et des ambitions de grande puissance de notre voisin. Aujourd'hui, nous faisons face à un conflit brutal de six années à l'intérieur du Cachemire occupé opposant le mouvement de libération à près de 600 000 soldats des forces d'occupation; au déploiement par notre voisin le long des frontières d'une armée de 1,2 million d'hommes et de plus de 500 aéronefs, ce qui occasionne des échanges de coups de feu fréquents le long de la ligne de contrôle au Cachemire et une situation d'affrontement militaire sur le glacier de Siachin et la production et le déploiement de missiles Prithvi à courte portée et dotés d'une capacité nucléaire qui visent nos grandes villes, nos installations sensibles et installations de défense. Cela a créé une situation de sécurité précaire.

Nous sommes également confrontés à l'annonce de l'acquisition par nos voisins d'armements pour un montant s'élevant à des milliards de dollars, notamment des avions de combat les plus perfectionnés, et bientôt de systèmes antimissiles, qui peuvent réduire nos capacités de dissuasion, ainsi qu'à la prochaine mise au point des Agni de moyenne portée, voire de systèmes de missiles de longue portée qui pourraient constituer une menace non seulement pour le Pakistan mais pour l'ensemble de la région.

Entre-temps, le Pakistan est confronté à des embargos injustifiés, officiels et non officiels, sur l'acquisition des moyens de réagir face à la course aux armements à laquelle se livre actuellement notre voisin. À cet égard, je tiens à remercier notre amie de longue date, la République populaire de Chine, pour la coopération qu'elle nous apporte conformément à son principe de politique indépendante.

Depuis que le «Bouddha souriant» a explosé en mai 1974, le Pakistan a activement cherché à promouvoir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud bien que nous ayons été l'objet de restrictions et de politiques discriminatoires. Nous avons fait preuve d'une grande maîtrise de soi, et ceci est bien connu. Cette retenue a été décidée de notre propre chef. Nous n'avons pris aucun engagement. Nous nous opposons fermement à une ingérence qui entrave notre coopération légitime avec des États amis. Nous dénonçons les interventions arbitraires destinées à réduire la capacité du Pakistan d'assurer sa sécurité et de dissuader les agressions.

Comme l'a dit le Premier Ministre du Pakistan, Mohamad Nawaz Sharif, à l'Assemblée générale le 22 septembre,

«Le Pakistan s'emploie à faire régner la paix et la stabilité dans sa région.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 6e séance, p. 9*)

Nous avons pris l'initiative de reprendre le dialogue qui était rompu avec l'Inde. Le Pakistan est convaincu qu'on peut réaliser la paix par un dialogue complet et soutenu qui permettrait d'examiner sérieusement et de résoudre progressivement la question centrale du Cachemire sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies; de faire preuve d'une retenue mutuelle et équitable sur les armes classiques afin d'assurer une sécurité égale au Pakistan et à l'Inde; de mettre au point un accord en vue d'une retenue mutuelle et égale dans le domaine nucléaire et sur les missiles balistiques; et de conclure et renforcer des mesures de confiance. Ce processus complet pourrait être réalisé grâce à un traité de non-agression entre le Pakistan et l'Inde.

Un accord a pu être obtenu sur un ordre du jour complet de notre dialogue, mais l'Inde s'oppose toujours à de véritables négociations sur le Cachemire. Elle n'a pas répondu à nos propositions concernant le contrôle des armements. Au contraire, elle a annoncé la production en série des Prithvi et de nouveaux achats d'armes à grande échelle et de nouveaux programmes.

La communauté internationale doit continuer d'encourager et d'en favoriser le succès, un dialogue bilatéral complet entre le Pakistan et l'Inde sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour convenu, y compris le Cachemire. Cela est essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales, pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement, et pour faire en sorte que les peuples de

l'Asie du Sud puissent enfin jouir de la paix et de la prospérité.

**Mme Ray** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est sûre que les débats de la Première Commission seront menés harmonieusement et avec succès sous votre direction. Vous pouvez compter sur toute la coopération de ma délégation dans notre effort commun.

Nous devons accepter le fait que cette année la Conférence du désarmement est restée dans l'impasse. Une lecture attentive du rapport de 1997 de la Conférence du désarmement montrera à chacun pourquoi et sur quelle question la Conférence du désarmement en est arrivée là. C'est toujours pour la même raison que la Conférence du désarmement n'a pu cette année encore parvenir à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement : la question du désarmement nucléaire. Néanmoins, quelques progrès ont été accomplis en dehors de la Conférence du désarmement sur d'autres questions, par exemple dans le domaine des armes chimiques et biologiques, et un travail utile a également été fait dans le domaine des armes classiques.

L'Inde s'ennorgueillit d'avoir été un des premiers États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui est entrée en vigueur en avril dernier. Nous croyons qu'en acceptant ce traité unique sur le désarmement, la communauté internationale a donné la preuve de son ferme attachement à l'établissement des bases d'un cadre mondial de sécurité fondé sur la bonne volonté, l'entente et la coopération. Cette attitude est conforme à la position de l'Inde en faveur de l'élimination de toutes les armes de destruction massive sur la base d'accords négociés à l'échelon multilatéral et non discriminatoires. Nous avons pris note des déclarations faites à la première réunion des États parties par le Président Eltsine et la Douma russe, et nous attendons avec intérêt les résultats positifs qui devraient s'ensuivre.

Néanmoins, nous sommes toujours conscients que la Convention n'a pas attiré une adhésion universelle et que tous les pays possédant des armes chimiques ne l'ont pas encore ratifiée. Nous croyons qu'il est important que tous les pays possédant de telles armes chimiques ratifient la Convention sans plus tarder.

L'Inde est également État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à

toxines et sur leur destruction. Cette année, nous avons fourni des informations et des données au Secrétaire général, conformément à la procédure normalisée dont il a été convenu à la troisième Conférence d'examen des Parties à la Convention, en tant que mesures de confiance. Nous pouvons être assez satisfaits des progrès accomplis par le Groupe spécial, qui travaille sur les mesures tendant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques. Le Groupe spécial se trouve maintenant dans une phase de négociations, et le texte pertinent commence à prendre forme. Nous sommes conscients de la complexité des négociations qui nous attendent. Nous croyons que nous devons poursuivre vigoureusement ces négociations et veiller à ce qu'elles ne soient pas limitées par des échéances artificiellement imposées. Nous n'éprouvons aucune difficulté à fixer des objectifs raisonnables, mais nous sommes contre des échéances artificielles. Nous pensons que ces négociations devraient aboutir à une Convention sur les armes biologiques renforcée, qui non seulement permettra d'assurer l'élimination effective d'une nouvelle classe d'armes de destruction massive mais facilitera également le transfert et l'échange de biotechnologies à des fins pacifiques.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, nous reconnaissons qu'il est nécessaire et important de réglementer les transferts des technologies ayant une utilisation à double finalité pour faire en sorte qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins pacifiques et ne soient pas détournées à des fins militaires. C'est pour cette raison que nous avons accepté dans la Convention sur les armes chimiques un régime strict de vérification, et nous sommes en train de mettre en place des mesures efficaces pour renforcer la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques. La poursuite des contrôles des exportations par le biais de clubs exclusifs parallèlement à la Convention remet en question l'exercice entrepris par le Groupe spécial ainsi que l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques. Nous croyons que ces contrôles devraient être négociés au plan multilatéral par les États parties.

Le processus de renforcement de la Convention sur les armes biologiques offre une occasion qu'il faut saisir afin de créer un régime non discriminatoire, transparent et coopératif. Le renforcement de l'article III et la mise en oeuvre intégrale de l'article X de la Convention sur les armes biologiques devraient permettre d'encourager l'utilisation de technologies à des fins pacifiques tout en veillant à ce qu'elles ne soient pas utilisées à des fins militaires. Cela renforcera la confiance à l'égard de la Convention et aboutira à son universalité. Nous allons bientôt présenter un projet

de résolution sur le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, et nous espérons que cette question sera examinée dans ledit projet de résolution.

Nous croyons que des progrès ont été, ou sont en train d'être, accomplis dans les domaines des armes chimiques et biologiques, mais nous sommes encore confrontés à la plus difficile des questions, celle des armes nucléaires. Nous nous félicitons des efforts accomplis à l'échelon bilatéral par les États-Unis d'Amérique et la Russie pour réduire leurs arsenaux. Toutefois, nous sommes toujours très conscients de la fragilité de ce processus bilatéral, qui est lourdement tributaire de la situation dans ces deux États dotés d'armes nucléaires et de l'état de leurs relations. Nous croyons que ces efforts doivent se fonder sur un cadre qui aboutira à notre objectif ultime : l'élimination des armes nucléaires.

Notre proposition de programme échelonné de réductions progressives ne cherche pas à gêner ce processus bilatéral. Nous ne disons pas «Tout ou rien», comme certains nous ont accusés de vouloir faire. Notre proposition vise à appeler l'attention sur la nécessité de faire en sorte que tous les États, détenteurs et non détenteurs de l'arme nucléaire, soient liés par l'obligation d'éliminer les armes nucléaires. C'est pour cette raison que nous avons soutenu la recommandation tendant à ce que tous les États s'engagent d'une manière qui soit juridiquement contraignante à éliminer les armes nucléaires. Ce serait un premier pas vers la confiance. Outre que nous avons soutenu cette recommandation, nous avons proposé l'adoption d'une convention interdisant le recours aux armes nucléaires.

Les deux autres catégories d'armes de destruction massive sont couvertes par deux conventions globales qui en régissent tous les aspects. Il ne serait que logique qu'une troisième convention, analogue, soit négociée pour les armes nucléaires. Dès lors, pourquoi rencontrons-nous tant de difficultés? Point n'est besoin d'en chercher loin les raisons. On a adopté une démarche différente — inéquitable et discriminatoire — s'agissant des armes nucléaires. En prorogeant de manière indéterminée le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés de l'arme nucléaire se sont réservé la possibilité de garder leurs armes nucléaires et, une fois cela fait, se sont montrés plus insistants encore pour conclure des traités ponctuels plutôt qu'exhaustifs. Soucieux de protéger leur monopole du nucléaire et de perpétuer cette inégalité, ils ont promu de simples traités de non-prolifération au rang de mesures de désarmement.

Nos craintes relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ouvert à la signature l'année dernière, s'avèrent fondées. On peut voir comment les failles du Traité sont exploitées par certains pays avant même que l'encre n'ait séché sur le papier. Les essais nucléaires se poursuivent à l'aide de techniques non explosives; les armes existantes sont perfectionnées; de nouveaux types d'armements sont mis au point. Tout concourt à montrer que le Traité interdisant les essais est la voie ouverte à une nouvelle course technologique pour l'acquisition d'armes nucléaires plus novatrices et plus meurtrières. À notre avis, toute interdiction de la production de matières fissiles devrait entraîner l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et contribuer à leur élimination progressive. Tout traité portant sur les matières fissiles — qu'il englobe le tritium, l'arrêt de toute nouvelle production de matières fissiles, les transferts, ou encore l'obligation de déclarer les stocks utilisés ou non à des fins militaires et leur contrôle — n'aura de sens que s'il fait partie intégrante d'un programme échelonné d'élimination des armes nucléaires assorti d'échéances.

Ce régime nucléaire inégal semble donner un sentiment de sécurité aux détenteurs de l'arme nucléaire et à ceux couverts par le parapluie nucléaire. Mais la rétention d'armes nucléaires par quelques-uns, qui s'entêtent à dire que ces armes sont indispensables à leur sécurité et à celle de leurs alliés, alors qu'ils refusent le même droit à d'autres, entraîne une situation intrinsèquement instable. L'histoire nous enseigne pourtant que la sécurité fondée sur des principes aussi injustes et discriminatoires n'a jamais duré longtemps et que la paix édiflée sur pareils fondements a toujours été précaire. L'ère de l'après-guerre froide constitue une occasion de jeter les fondements d'une paix durable selon des principes justes et équitables. L'élimination des armes nucléaires est un objectif commun à tous. Les mesures partielles présentées comme mesures de désarmement détournent notre attention de la vraie question, qui est l'élimination des armes nucléaires. Il est devenu clair que la seule façon d'y parvenir est d'adopter un programme d'action assorti d'un calendrier. C'est ce que les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés — qui représentent la majorité des Membres de l'ONU — ont demandé à Cartagena. C'est aussi ce que des organisations non gouvernementales internationales comme le Conseil Pugwash ont constaté. Et c'est ce que la Cour internationale de Justice a exigé dans l'avis consultatif rendu l'année dernière. Tous sont d'accord pour dire que des négociations doivent s'ouvrir et se conclure, et que le processus ne doit pas être indéterminé dans le temps, mais assorti d'un délai et d'échéances.

Cette année, plusieurs organisations non gouvernementales internationales réunies ont lancé une initiative en vue d'une convention sur les armes nucléaires. Ces revendications ne peuvent que gagner en force. L'opinion mondiale et la communauté internationale appellent de leurs vœux une convention sur les armes nucléaires qui, comme celles relatives aux deux autres catégories d'armes de destruction massive, interdirait complètement leur mise au point, leur fabrication et leur stockage et garantirait leur destruction.

Nous sommes conscients que l'objectif d'un monde affranchi de l'arme nucléaire ne saurait être réalisé sans la coopération des détenteurs de cette arme. Dans ces pays, nombreuses sont les personnalités qui ont pris la parole ces derniers mois pour dénoncer l'inutilité grandissante des armes nucléaires et souligner la nécessité de les éliminer pour prévenir les accidents, la prolifération et le risque que des armes nucléaires ne tombent entre les mains d'entités non étatiques. Nous formulons l'espoir que les États dotés de l'arme nucléaire conviendront enfin que l'élimination complète des armes nucléaires, assortie d'un régime de vérification strict, servirait les intérêts de l'humanité tout entière.

Comme l'a déclaré récemment mon Premier Ministre, M. I. K. Gujral, l'Inde «a pris pour article de foi la nécessité d'une planète affranchie de l'arme nucléaire». Nous sommes convaincus que l'élimination des armes nucléaires renforcera la sécurité de tous les États et qu'elle peut être réalisée dans un cadre global, non discriminatoire et universel. L'année dernière, avec d'autres pays non alignés ou en développement, nous avons soumis un programme d'action visant à l'élimination des armes nucléaires. Cette année, l'Inde s'est associée à 25 autres pays non alignés ou en développement pour présenter à la Conférence du désarmement une proposition de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis. Nous continuerons de nous employer à faire avancer cette question à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement avec tous les pays qui partagent la même optique.

Cette année, la Commission du désarmement a examiné la question des zones exemptes d'armes nucléaires et des idées nouvelles — zone exempte d'armes nucléaires dans un seul État, hémisphère exempt d'armes nucléaires, espace exempt d'armes nucléaires — ont été avancées. Une analyse de ces notions et une étude comparative des zones existantes serait un exercice utile et informatif. Nous ne considérons pas les zones exemptes d'armes nucléaires

comme une réponse à la menace posée par les armes nucléaires. Étant donné le déploiement et la portée des armes nucléaires, qui peuvent atteindre tout point de la planète, ces zones ne peuvent au mieux que nous donner l'illusion de la sécurité vis-à-vis d'armes dont les effets ne connaissent aucune frontière, ni territoriale ni régionale. Cela dit, nous respectons le droit qu'a tout pays d'assurer sa sécurité comme il l'entend, raison pour laquelle nous respectons les arrangements librement conclus entre les pays d'une région donnée et conformes aux directives faites leurs par les Nations Unies.

La question des mines terrestres a suscité un intérêt croissant au sein de la communauté internationale en raison des souffrances qu'elles infligent à la population civile. L'Inde demeure attachée à l'objectif d'une interdiction non discriminatoire et universelle des mines antipersonnel. L'année dernière, nous avons voté en faveur de la résolution 51/45 S, qui portait sur un accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel.

Cette année, nous avons suivi avec intérêt ledit processus d'Ottawa. Tout en continuant de souscrire au but que nous nous sommes donné d'interdire les mines terrestres antipersonnel, nous avons des réserves à formuler quant à la convention issue de la réunion d'Oslo. Nous croyons qu'il est possible de parvenir raisonnablement au même but par une méthode graduelle bénéficiant d'un consensus international et par une action susceptible de résoudre les problèmes de nature humanitaire et d'assurer aux États la faculté d'exercer leur droit à la légitime défense. Nous pourrions peut-être commencer par interdire les transferts. Nous faisons cette proposition sachant que les mines terrestres qui déciment aujourd'hui les populations civiles ne sont pas fabriquées dans les régions affectées, mais y ont été amenées. Le moratoire actuel sur les exportations deviendrait ensuite universel. Cela pourrait être suivi d'une interdiction de l'emploi des mines terrestres dans les conflits armés non internationaux, qui sont précisément ceux où les mines ont semé la mort et la dévastation parmi les civils.

Ces initiatives seraient complétées par une interdiction d'utiliser les mines dispersables étant donné que ces mines, de par leur nature même, sont difficiles à localiser, à marquer et constituent donc un danger réel pour la vie des civils. On en reviendrait ainsi à la situation où les mines terrestres étaient utilisées exclusivement pour la défense des frontières, une situation qui pourrait finalement être gérée en attendant qu'une solution militaire appropriée soit trouvée. Cette approche graduelle serait perçue comme une mesure de confiance susceptible de permettre aux États de faire face en urgence aux crises humanitaires tout en restant

attentifs à leurs besoins légitimes de sécurité. Notre attitude est souple en ce qui concerne la question de l'instance des négociations. Nous pensons que l'utilisation de techniques disponibles non mortelles pour assumer le rôle de légitime défense dévolu aux mines terrestres contribuerait à accélérer l'élimination complète de ces dernières. La communauté internationale devrait également examiner sérieusement la grave question du déminage et consacrer plus d'efforts et d'assistance aux zones affectées.

Cette année un travail utile a été effectué dans le domaine des armes classiques. La Commission du désarmement a commencé à élaborer des directives sur le contrôle des armes classiques, sur la limitation des armements et sur le désarmement. Nous pensons que ces directives d'ensemble devraient englober le commerce international des armes. Nous sommes saisis du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux sur les armes de petit calibre dont les recommandations méritent un examen approfondi de notre part. Nous sommes particulièrement préoccupés par les transferts continus d'armes de petit calibre et d'armes légères, en particulier lorsque le commerce illicite de ces armes aboutit à leur détournement vers des entités non étatiques, ce qui alimente les luttes et le terrorisme. Ce trafic illicite d'armes de petit calibre peut avoir une incidence des plus négatives notamment sur la stabilité interne et le développement socioéconomique des États affectés. La coopération internationale pour réduire le trafic des armes de petit calibre est un facteur important pour combattre ce phénomène. Il est nécessaire de réglementer et de contrôler la production et les échanges de ces armes. Une plus grande transparence et une plus grande obligation redditionnelle dans la fabrication et le transfert de ces armes pourraient contribuer à réduire leur menace.

Selon nous, une plus grande transparence dans le transfert d'armes ne peut que renforcer la confiance et devrait être encouragée. L'établissement d'un Registre des armes classiques des Nations Unies est un pas important dans cette direction. L'Inde a régulièrement fourni des informations au Registre depuis sa mise en place. Cette année, nous avons tiré profit du rapport des experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous devons continuer d'encourager une plus grande participation au Registre afin qu'il puisse devenir une institution réellement mondiale à composition universelle. Ainsi, le Registre pourrait remplir son véritable rôle d'instrument de confiance.

Avant de terminer j'aimerais dire quelques mots sur le rapport du Secrétaire général concernant les travaux du Comité consultatif pour les questions du désarmement et sur

ses propositions de réforme en matière de désarmement. Nous pensons que les réformes du Secrétariat devraient permettre d'améliorer la mise en oeuvre des priorités et des mandats qui lui sont confiés par la communauté internationale dans l'intérêt de tous les États. Le Secrétariat devrait continuer de disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de sa principale responsabilité, c'est-à-dire la mise en oeuvre des décisions prises par les États Membres et éviter tout double emploi d'activités avec les mécanismes des traités chargés de vérifier la bonne application des accords internationaux. Notre position sur cette question sera présentée en détail à l'Assemblée générale lorsque la question y sera examinée.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que d'importantes tâches nous attendent dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. La route est longue. Nous ne pouvons pas rester inactifs. Il semble que nous ayons atteint une étape où il est nécessaire de réfléchir afin de voir si, en fait, nous avons réellement traité les problèmes qui nous concernent tous ou bien si nous avons simplement développé certains points afin de promouvoir une approche particulière ou un ensemble particulier de priorités. Dans le domaine du désarmement, notre action ne sera couronnée de succès que si l'on a la volonté de tenir compte des intérêts de sécurité de tous les États, que si l'on fait montre d'assez de souplesse pour examiner sur un pied d'égalité les problèmes auxquels se heurte la communauté internationale. Notre action devrait donc consister à identifier les domaines d'accord communs et à les élargir. C'est l'attitude que nous devrions adopter pour traiter de la question de la quatrième Conférence extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui devrait, tout en préservant les acquis de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, s'efforcer de construire à partir du consensus déjà réalisé.

**M. Jayanama** (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation thaïlandaise je voudrais vous féliciter sincèrement pour votre élection au poste de Président de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence, les délibérations de la Commission seront fructueuses. Soyez assuré du plein soutien et de la coopération de notre délégation dans toutes vos entreprises au service de la paix et de la sécurité internationales.

La Thaïlande est fermement engagée dans l'action multilatérale visant au désarmement, action qu'elle appuie pleinement, surtout en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Nous considérons qu'en cette époque d'après-guerre froide, les conditions qui auraient pu justifier jusqu'à

un certain point les concepts de la dissuasion nucléaire et de la course aux armements nucléaires n'existent plus. Malheureusement, nous vivons toujours sur le legs de l'ère passée et ce legs prend la forme d'arsenaux nucléaires dans le monde. Notre position sur ce point a toujours été claire : l'existence des armes nucléaires n'est ni nécessaire, ni acceptable. La Thaïlande est fermement convaincue qu'il faut aller au-delà de ce concept de non-prolifération nucléaire et travailler ensemble vers l'élimination totale des armes nucléaires, de préférence selon un calendrier bien défini. Il est satisfaisant de constater que notre aspiration à un monde libéré de la menace nucléaire, qui se reflète également dans l'opinion publique internationale, a été soutenue fermement par la Cour internationale de Justice sous forme d'avis consultatif sur la licéité de la menace ou de l'utilisation des armes nucléaires.

À ce titre, il est impératif que les États détenteurs d'armes nucléaires remplissent rapidement leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est également primordial qu'ils adhèrent au Traité d'interdiction complète des essais et qu'ils arrêtent les essais nucléaires et toutes recherches visant à mettre au point d'autres nouvelles techniques nucléaires. Tel que nous voyons les choses, le respect des obligations au titre du TNP et du Traité d'interdiction des essais nucléaires par les États parties constituerait une mesure importante vers l'arrêt de la prolifération nucléaire verticale et horizontale. Cependant, afin de rendre ces traités plus efficaces, il est essentiel que le transfert de ces techniques nucléaires vers l'utilisation pacifique au titre de l'article IV du TNP, soit dûment examiné et traduit dans les faits. Cela couperait l'herbe sous le pied des États dits du seuil et encouragerait ceux qui souhaitent voir le nucléaire utilisé à des fins pacifiques. Ainsi, aucun État ne pourrait invoquer la nécessité pour justifier les essais ou la prolifération.

En tant que complément à la lettre et à l'esprit du TNP, la Thaïlande a le plaisir d'annoncer que, le 27 mars 1997, le Traité de Bangkok portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est est entré en vigueur. Ce Traité illustre le désir très ferme et l'engagement inébranlable des 10 nations du Sud-Est asiatique à maintenir la région exempte d'armes nucléaires. Nous demandons aux États nucléaires de se joindre à nos efforts en signant le Protocole du Traité.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter les États parties au Traité de Tlatelolco qui ont célébré le trentième anniversaire de cet instrument au début de l'année. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans

différentes parties du monde par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba ainsi que l'intention exprimée par les pays d'Asie centrale de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région, démontrent la volonté partagée par la majorité de l'humanité d'aller vers un monde libéré du nucléaire. En tant qu'étape vers ce but ultime, la Thaïlande espère voir l'hémisphère Sud et les zones adjacentes libérées des armes nucléaires.

Le monde a assisté à un événement capital dans l'histoire du désarmement le 29 avril dernier, lors de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le premier accord négocié au niveau multilatéral qui interdit une catégorie entière d'armes de destruction massive et qui soit doté d'un système de vérification. La Thaïlande, qui est fière d'être au nombre des 167 États signataires de la Convention sur les armes chimiques, a engagé actuellement la procédure parlementaire en vue de ratifier la Convention dès que possible. En attendant, nous sommes attachés à l'esprit et aux objectifs de la Convention et nous sommes prêts à appuyer sans réserve l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en lui apportant notre coopération, notamment pour la mise en oeuvre du régime de vérification et d'inspection prévu par la Convention.

De plus, nous espérons que l'autre Convention internationale relative à d'autres types d'armes de destruction massive, à savoir la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, pourra suivre l'exemple de la Convention sur les armes chimiques dans un avenir proche. Nous souhaitons que des mesures de vérification semblables soient également mises en place pour les armes biologiques.

À cette fin, la Thaïlande participe aux efforts que fait le groupe spécial des États parties pour améliorer la Convention sur les armes biologiques en vue d'élaborer le Protocole de vérification à la Convention. Nous sommes convaincus qu'un tel mécanisme de vérification, s'il était utilisé de manière universelle et sans discrimination, pourrait considérablement renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Outre les activités de désarmement destinées à éliminer les armes de destruction massive, la Thaïlande attache également une grande importance à la réglementation et au contrôle des armes classiques. C'est pourquoi nous souscrivons aux résolutions relatives à la limitation des transferts internationaux illicites d'armes et nous saluons tous les

efforts visant à appliquer ces résolutions. À cet égard, je voudrais réaffirmer que nous continuons d'appuyer le Registre des armes classiques des Nations Unies. La Thaïlande reconnaît que le Registre a largement contribué à promouvoir la transparence des transferts d'armements et à instaurer la confiance entre les États en renforçant ainsi la paix et la stabilité régionales et internationales.

Étant un pays qui a souffert des mines, la Thaïlande, qui ne fabrique pas et n'exporte pas de mines terrestres, accueille favorablement et appuie tous les efforts destinés à remédier à ce problème mondial. Notre Ministre des affaires étrangères a récemment déclaré devant l'Assemblée générale :

«Nous pensons qu'il n'y a pas de plus grand crime que de mutiler ou tuer des civils innocents. Il est grand temps que nous mettions fin à cette situation.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 16e séance, p. 15*)

C'est pourquoi la Thaïlande appuie sans réserve toute initiative multilatérale visant à libérer le monde des mines terrestres. Cependant, il ne faut pas s'en tenir à l'interdiction et à la destruction des mines terrestres. La communauté internationale doit s'attaquer à d'autres questions également importantes, telles que l'octroi aux pays touchés par les mines d'une aide financière et technique pour les opérations de déminage, et la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes des mines terrestres.

Nous nous félicitons des résultats positifs de la Conférence diplomatique d'Oslo, à laquelle nous avons participé à titre d'observateur. Cette Conférence a été une étape décisive vers l'élimination totale des mines terrestres. Nous espérons que d'ici la fin de l'année, nous pourrons nous associer à d'autres pays pour signer à Ottawa cette convention historique qui, espérons-le, aura une portée universelle.

À cet égard, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter les initiateurs de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, ainsi que Mme Jody Williams, Coordonnatrice de la Campagne, du prix Nobel de la paix qui leur a si justement été décerné. Ceci est un autre bel exemple illustrant les contributions importantes que peuvent apporter la société civile internationale et les organisations non gouvernementales aux efforts de désarmement. Nous rendons en outre hommage à la regrettée Diana, Princesse du Pays de Galles, pour le noble rôle qu'elle a joué afin d'attirer l'attention de la

communauté internationale sur le sort tragique des victimes des mines terrestres.

Nous déplorons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'ait toujours pas été convoquée et que la session de 1997 de la Conférence du désarmement de l'ONU ne soit pas parvenue à convenir d'un calendrier et d'une date précise pour la session extraordinaire. La Thaïlande invite instamment toutes les parties concernées à adhérer à l'esprit de coopération et à tenter de parvenir à un accord, afin que l'on puisse convoquer cette importante session dès que possible.

Nous avons débattu de plusieurs questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement, mais sans un système ou des mécanismes permettant de mener à bien ces activités, nos débats resteront lettre morte. C'est dans cet esprit que la Thaïlande a étudié avec grand intérêt la proposition du Secrétaire général qui tend à reclasser le Centre pour les affaires de désarmement pour en faire un nouveau Département du désarmement et de la réglementation des armements. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les efforts très attendus qu'il a déployés en vue de renforcer les moyens dont dispose l'ONU pour relever les défis qui se posent dans le domaine du désarmement et nous notons avec plaisir que le désarmement nucléaire continuera d'occuper un rang de priorité élevé dans les activités de ce nouveau Département, afin de contrôler les courants d'armes classiques dans les régions en proie à des conflits.

J'aimerais en outre saisir cette occasion pour saluer les travaux réalisés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. À notre avis, le «Processus de Katmandou» et d'autres activités menées par le Centre se sont révélés utiles et favorables aux efforts de désarmement et à l'instauration d'un climat de confiance dans notre région. La Thaïlande continuera de participer activement aux programmes et aux projets du Centre.

Avant de finir, je voudrais donner matière à réflexion à la Commission. Nous parlons ici des moyens de nous attaquer aux agents de mort et de mutilation que sont les armes, et en général ce sont les utilisateurs de ces armes qu'on accuse. Pourtant, dans les débats que nous avons consacrés à un autre instrument de mort et de mutilation que sont notamment les stupéfiants, ce sont généralement les producteurs et non les consommateurs qui sont accusés de ce problème. Ne serait-il pas logique que, dans nos débats sur le désarmement, nous rejetions de la même manière une part de responsabilité sur les fabricants d'armes?

Pendant plus d'un demi-siècle l'humanité a vécu dans la crainte permanente d'une catastrophe thermonucléaire. Ce n'est que récemment, après la fin de la guerre froide, que nous sommes parvenus à nous débarrasser de ces menaces. Nous avons donc la tâche et la responsabilité communes de saisir cette occasion unique qu'offre le climat international actuel d'unir nos efforts pour parvenir à une élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, et à la réglementation et au contrôle d'autres instruments de mort classiques. Cette tâche incombe à chacun d'entre nous. Nous nous devons et nous devons à nos enfants d'oeuvrer — et d'oeuvrer maintenant — afin de réaliser la vision d'une race humaine qui serait en paix avec elle-même.

**M. Acharya** (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation félicite le Président de son accession à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau de leur élection méritée.

Il est encourageant de noter qu'au cours des dernières années, la communauté internationale a assisté à des progrès remarquables qui ont été réalisés dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, notamment, la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le renforcement cette année de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est actuellement renforcée. Les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire bilatéral et de la réduction des armements sont également encourageants. D'autre part, la communauté internationale continue de demeurer attachée à l'objectif visant à mettre fin à la fabrication, au stockage, à l'emploi et au transfert d'armes classiques telles que les mines terrestres antipersonnel. Les efforts déployés pour enrayer la prolifération des armes légères ont également reçu une nouvelle impulsion. Nous constatons en outre que des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la création, l'élargissement et la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du monde.

Ces événements marquent assurément des progrès déterminants sur la voie de la non-prolifération, du désarmement et de la réglementation des armements, mais ils ne suffisent pas à eux seuls à éliminer totalement les armes nucléaires. Il est donc indispensable de poursuivre sans

relâche les négociations, tant bilatérales que multilatérales, pour atteindre l'objectif d'un désarmement authentique et complet, et pour éliminer complètement les stocks massifs des arsenaux nucléaires existants.

Lors de son intervention au cours du débat général de la Première Commission, l'an dernier, le Népal soulignait que le TICE n'était pas une fin en soi, et que la période de l'«après-TICE» devrait être celle d'une responsabilité accrue des puissances nucléaires de traduire dans les faits les engagements contractés au titre de l'article VI du Traité. Nous avons également à cette occasion souligné la nécessité de commencer immédiatement dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité sur l'élimination complète des armes nucléaires, selon un calendrier raisonnable déterminé. Si nous avons fait cette déclaration, c'est parce que le succès qu'avait remporté la communauté internationale avec la conclusion de la Convention sur les armes chimiques et du TICE avait renforcé notre conviction que la volonté politique et l'engagement qui s'étaient illustrés à ces occasions, donnaient toutes les raisons d'espérer qu'un traité sur l'élimination des armes nucléaires pourrait être conclu. Aujourd'hui, alors que nous voyons un nombre toujours croissant de nations, d'organisations non gouvernementales, de diplomates, de juristes, de philosophes, d'académiciens, de politiciens, et d'anciens dignitaires militaires plaider avec ferveur la cause du désarmement nucléaire, nous sommes plus que jamais convaincus que la conclusion d'un tel traité selon un calendrier déterminé n'est pas seulement une demande légitime mais aussi un objectif réalisable.

Pour nous, le désarmement — en particulier le désarmement nucléaire — n'a aucun sens s'il n'est pas porteur de sécurité pour les nations et les peuples. C'est dans cet esprit que le Népal a appuyé le programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires selon un programme échelonné et un calendrier convenu, tel que proposé par 28 États membres du Mouvement des pays non alignés, et d'autres pays neutres siégeant à la Conférence du désarmement.

Il est regrettable que l'élan actuel que connaît le processus de désarmement ait été sévèrement freiné par les désaccords fondamentaux sur le programme de travail de la Conférence du désarmement. Nous lançons un appel urgent à tous les membres de la Conférence pour qu'ils fassent preuve de souplesse et d'esprit de compromis afin que l'on puisse parvenir rapidement à un accord sur le programme de travail. Des positions trop rigides risquent de conduire à une impasse et donc, de compromettre le rôle de la Conférence du désarmement. Le Népal, comme d'autres, conti-

nue d'attacher une importance fondamentale au travail de la Conférence du désarmement, dans la mesure où cette dernière constitue la principale instance de négociations sur les questions de désarmement mondial, y compris le désarmement nucléaire. Nous estimons qu'il est essentiel que la Conférence du désarmement surmonte ses problèmes actuels et progresse de manière décisive sur la voie du désarmement nucléaire et dans la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

La question des armes de destruction massive demeure extrêmement importante. La communauté internationale manquerait à ses obligations si elle ne tenait pas dûment compte du problème particulièrement aigu que représentent les armes classiques, en particulier des mines terrestres antipersonnel. Bien que ce type d'armes n'a pas le même potentiel de destruction que les armes nucléaires, chimiques ou biologiques, elles possèdent le pouvoir de tuer sans discrimination. Elles sont responsables d'un très grand nombre de morts dans le monde et de dégâts matériels immenses. C'est la dimension humaine de ce problème qui nous a incités, il y a quelques années, à répondre à l'appel international en faveur de l'interdiction de ce type d'armes à l'échelle mondiale. Et c'est pour cette raison que le Ministre des affaires étrangères du Népal, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, en septembre, ne s'est pas contenté de se féliciter de l'accord conclu à Oslo le mois dernier, sur le texte d'une Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, de la mise au point, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction, mais a également indiqué que le Népal allait examiner la possibilité de signer la Convention à Ottawa en décembre. Il a ajouté que l'on ne devrait pas permettre que les mines antipersonnel soient utilisées pour blesser et tuer sans discrimination parmi les populations civiles innocentes, y compris des femmes et des enfants.

Nous estimons par ailleurs que parallèlement aux efforts soutenus qui sont de rigueur en vue de l'élimination complète des mines terrestres antipersonnel, la communauté internationale se doit également d'apporter son appui aux efforts de déminage de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'assistance aux victimes des mines antipersonnel et le développement des technologies de détection des mines et de déminage devraient également compter parmi les préoccupations de la communauté internationale. À cet égard, le Népal apprécie grandement le rôle que joue l'ONU, en particulier dans le domaine de l'assistance au déminage et de la sensibilisation au problème des mines. Quant à nous, nous avons toujours

veillé à inclure des spécialistes en déminage dans les contingents de soldats népalais servant sous le drapeau des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix.

Les armes de petit calibre sont une autre catégorie d'armes classiques qui devrait continuer de retenir toute l'attention de la communauté mondiale. Elles sont directement accessibles et faciles à utiliser, et partant, sont des instruments de premier choix pour ceux qui sèment la violence, se livrent à des guerres de gangs et à la terreur, ainsi qu'à des délits liés aux stupéfiants partout dans le monde. De plus, ces armes ont été les outils privilégiés de la violence dans la plupart des conflits régionaux récents. L'absence de normes mondiales ou de règles en matière de contrôle de telles armes n'a fait qu'aggraver la situation. À cet égard, le Népal se félicite du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre, qui a tenu l'une de ses sessions à Katmandou cette année, au cours de laquelle il a mis au point ce qui devrait être les bases de l'action future de l'ONU dans ce domaine. Ma délégation se félicite de ses recommandations sur la réduction de ce type d'armes en circulation et le contrôle de toute accumulation future de ce type d'armes. De telles recommandations, en particulier lorsqu'elles ont trait au mandat du maintien de la paix et à la destruction de ces armes en tant que mesure de consolidation de la paix après les conflits, méritent d'être applaudies. Nous espérons que cette Commission adoptera à l'unanimité le rapport du Groupe d'experts, prenant ainsi une mesure pratique et efficace de désarmement en ce qui concerne les armes de petit calibre.

Le rôle du Registre des armes classiques des Nations Unies s'est avéré d'une grande utilité en termes de renforcement de la confiance et de la transparence dans le domaine de l'armement. Ma délégation, en tant que participant permanent au Registre, appuie ce dernier, et lance un appel pressant aux pays qui n'y participent pas encore pour qu'ils le fassent.

Le manque de confiance entre les nations alimente la course aux armements. Les mesures de confiance et le dialogue régulier en consultations informelles constituent une composante indispensable des efforts laborieux en vue du désarmement et de la sécurité. Ma délégation est heureuse de noter que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, situé à Katmandou, a servi cette cause.

Le Centre de Katmandou célèbre son dixième anniversaire cette année. Au cours de la décennie passée, le Centre s'est attelé à instaurer un climat favorisant la coopération, la sécurité et le désarmement dans la région. Ma délégation

voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude aux États Membres qui ont apporté un soutien sans faille au Centre pour la promotion du désarmement et de la sécurité dans la région.

Le Népal considère que l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer davantage encore aux efforts déployés pour relever ces nouveaux défis que sont le désarmement et la sécurité dans un nouvel environnement mondial en perpétuel mouvement. À cet égard, le Népal accueille avec satisfaction et approuve, en principe, la proposition faite par le Secrétaire général, dans son rapport sur la réforme de l'Organisation, de constituer un nouveau Département du désarmement et de la maîtrise des armements.

**M. Edwards** (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de cette élection bien méritée. Nous ne manquerons pas de coopérer pleinement avec vous au cours des travaux de la présente session. Nous saisissons également cette occasion pour adresser nos félicitations chaleureuses aux autres membres du Bureau, dont nous connaissons les aptitudes et la compétence.

Le désarmement nucléaire est important pour les Îles Marshall. Entre 1946 et 1957, elles ont été le site de 67 essais d'armes nucléaires conduits par l'Autorité administrative durant la période de tutelle des Nations Unies sur les Îles du Pacifique. Les bombes testées avaient une force totale de 108 496 kilotonnes, ou plus de 7 000 fois la force des armes atomiques utilisées pendant la Deuxième Guerre mondiale. La population des Îles Marshall a consenti de grands sacrifices pour la paix et la sécurité internationales. Depuis notre admission à l'Organisation Nations Unies en 1991, nous avons exprimé notre profonde inquiétude au sujet des armes nucléaires tant au sein de cette Commission que dans d'autres instances de l'Organisation. À cet égard, les Nations Unies ont un rôle important à jouer. Nous sommes encouragés de constater que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est en train de faire une étude dans les zones septentrionales des Îles Marshall et nous attendons son rapport.

En ce qui concerne le bon fonctionnement de la Commission dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais rapidement faire quelques commentaires.

Il y a déjà un peu plus d'un an que l'Assemblée générale a pris des mesures pour adopter et ouvrir à la signature le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma

délégation saisit cette occasion pour se faire l'écho des sentiments qui ont été exprimés par d'autres au cours du débat sur cette question. La République des Îles Marshall a saisi la première occasion qui s'est présentée pour signer ce Traité important, et nous sommes en train de travailler à sa ratification. Nous espérons que tous les États vont également signer et ratifier le Traité dès que possible afin d'assurer sa mise en oeuvre rapide.

En 1995, les Îles Marshall, avec Samoa et les Îles Salomon, ont porté la question de la légalité des armes nucléaires et de leur utilisation devant la Cour internationale de Justice. Nous voudrions rappeler l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, qui reconnaissait que tous les membres de la communauté internationale avaient l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme les négociations sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et effectif. Nous pensons que les efforts dans le domaine du désarmement nucléaire devraient aboutir à une convention qui interdirait la production, les essais, le déploiement, le stockage, le transfert, la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Une telle convention devrait commencer par impliquer les États concernés dans des négociations approfondies en vue de réduire encore davantage et de façon significative les stocks nucléaires. Ceci pourrait être la première étape vers l'élimination complète de ces armes.

La République des Îles Marshall est convaincue de la nécessité d'accélérer les travaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Dans le passé, nous avons toujours appuyé cette initiative et nous sommes encouragés de constater que bon nombre de pays importants ont pris la parole sur cette question. Si cette initiative est couronnée de succès, ce sera un progrès significatif.

Notre pays, en tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prend note du rapport sur les travaux de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité et souhaite attirer l'attention sur le fait que la déclaration sur la position des Îles Marshall n'y figure pas. Nous espérons que le Secrétariat mettra ce rapport à la disposition des délégations.

Cette Commission est également saisie d'autres questions. Les Îles Marshall savent que la survie d'autres pays est mise en danger par une autre menace invisible. La menace associée aux mines antipersonnel est très réelle pour beaucoup de pays et de collectivités. Ces armes sont silencieuses jusqu'à leur découverte; il est bien connu qu'elles

sont rarement découvertes par un soldat en temps de guerre mais dans la plupart des cas par des victimes innocentes, un enfant qui joue ou une mère qui travaille dans un champ. Les Îles Marshall, sur la base l'intérêt de longue date que notre région porte à la question du désarmement, se félicitent des récents événements survenus sur le plan international dans la Campagne d'interdiction des mines antipersonnel. Nous espérons que tous les pays s'associeront à aux efforts en cours pour interdire cette arme et prévenir les pertes en vies humaines et les mutilations d'enfants innocents. Bien que nous ne possédions pas de telles armes et que nous n'avons aucunement l'intention d'en acquérir, nous envisagerons de signer le traité.

Nous pensons que la transparence dans les armements est une mesure de confiance et de sécurité efficace entre les États. Le Registre des armes classiques des Nations Unies rassure les voisins dans les régions où les relations sont tendues. Les Îles Marshall pensent que pour assurer un meilleur fonctionnement de ce Registre, tous les États devraient respecter l'obligation de présenter des rapports, et nous espérons le voir appliquer universellement dans un avenir proche. Nous pensons que grâce à ces rapports, nous contribuons à l'ouverture que nous souhaitons tous dans les relations internationales. Je suis convaincu que la plupart des membres sont conscients du fait que les Îles Marshall font partie des rares pays du monde qui n'ont pas de forces armées en dehors de leur police nationale et de leurs patrouilles de surveillance de la pêche. Nous faisons de notre mieux pour coopérer à la promotion de la sécurité dans le monde et de la coopération mutuelle entre tous les États, et nous espérons pouvoir bénéficier du même soutien de la part de nos collègues de la Commission.

Les Îles Marshall saisissent cette occasion pour noter le travail important des organisations non gouvernementales qui se sont consacrées au désarmement. Leurs efforts d'information de la population en général permettent de maintenir un bon degré de sensibilisation à ces questions et contribuent à l'instauration d'une société plus pacifique.

En conclusion, nous pensons que le Secrétaire général a franchi récemment un pas important dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies. La réorganisation du Centre des affaires de désarmement, qui a été promu au sein de l'Organisation pour devenir le Département du désarmement et de la réglementation des armements, est une mesure importante pour le renforcement et le maintien de cet élément vital des Nations Unies. Nous espérons que cette nouvelle reconnaissance de l'importance du désarmement permettra de nous rapprocher de l'objectif du désarmement mondial dans tous ses aspects. Tous les efforts qui canalise-

ront et qui ranimeront dans la communauté mondiale la conscience de l'importance du désarmement seront bienvenus, et ne pourront que nous aider à atteindre cet objectif.

**M. Kharchenko** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Les efforts communs de la communauté mondiale pour la réduction et l'élimination de catégories entières d'armes, y compris les armes de destruction massive, représentent l'un des engagements internationaux les plus importants de notre époque. Notre délégation apprécie beaucoup l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant cette instance pour présenter la position de l'Ukraine sur un certain nombre de questions importantes relatives à la maîtrise des armements et au désarmement.

D'emblée, je tiens à m'associer sans réserve à l'opinion déjà exprimée ici que les armes nucléaires ne doivent pas devenir une caractéristique naturelle ou inévitable de notre monde. Elles ne devraient pas non plus être considérées comme le principal atout en matière de sécurité. L'architecture de la sécurité mondiale ne pourra être considérée stable tant et aussi longtemps que subsistera une dépendance aux armes nucléaires.

L'Ukraine est convaincue qu'elle a fait le bon choix en ce qui concerne son statut d'État non doté d'armes nucléaires et demande instamment à d'autres États, notamment aux États dotés d'armes nucléaires, d'agir de la même façon et de faire tous les efforts possibles pour s'assurer que les armes nucléaires soient éliminées de notre planète aussi rapidement que possible et pour toujours.

L'Ukraine s'acquitte toujours scrupuleusement de ses obligations au titre du Traité START. Le mois dernier, des négociations qui avaient duré de longues années concernant la succession au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques (ABM) et la démarcation entre les défenses antimissiles stratégiques et tactiques ont abouti à la signature d'accords importants. Ces accords élaborés conjointement par l'Ukraine, le Bélarus, le Kazakhstan, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique contribuent au renforcement de la stabilité dans le monde.

Notre État a lancé un appel mondial pour un XXIe siècle sans armes nucléaires et nous croyons que l'on parviendrait mieux à concrétiser cet objectif élevé si l'on élaborait à la Conférence du désarmement un programme de désarmement nucléaire complet. En même temps, il existe un certain nombre de mesures pertinentes qui peuvent être entreprises immédiatement, notamment la mise hors alerte des forces nucléaires, le retrait des ogives des vecteurs, l'arrêt du déploiement d'armes nucléaires non stratégiques,

l'interdiction de tous les essais nucléaires et le lancement de négociations afin de réduire davantage les arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Russie.

Nous nous félicitons des perspectives qu'offre le lancement des négociations START III à la suite de la ratification attendue de START II par la Fédération de Russie.

L'an dernier a été particulièrement important eu égard à l'achèvement des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous nous félicitons du fait que le texte de ce Traité élaboré à la Conférence du désarmement ait été approuvé par plus de 140 États. Il est regrettable que sur ces États, il manque encore trois signatures d'États dont la participation au Traité est un préalable à son entrée en vigueur. Étant donné que les conditions pour son entrée en vigueur ne sont pas soumises à révision, nous devons envisager sérieusement une série de mesures afin de prévoir la mise en oeuvre du Traité en temps voulu puisqu'il n'est pas impossible qu'un système de vérification du Traité techniquement parfait — encore que coûteux — soit établi et prêt à fonctionner alors que le Traité lui-même n'est pas encore opérationnel. Nous espérons que les États n'ayant pas encore signé le Traité et qui donc retardent sa mise en oeuvre reconsidéreront leur position. On ne saurait s'évertuer à instaurer un monde dénucléarisé tout en rejetant le TICE.

Il est toujours nécessaire de conclure un accord multilatéral portant interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins nucléaires explosifs même si quatre États dotés d'armes nucléaires ont annoncé l'arrêt unilatéral de cette production. Récemment, la réduction des forces nucléaires a été poursuivie activement et par suite du démantèlement des ogives nucléaires, la quantité de matières fissiles nucléaires qui pourraient être réutilisées à des fins militaires, s'accroît. Les sites de stockage de ces matériaux sont une source permanente de menaces pour l'environnement et de terrorisme pour tous les pays du monde. Nous croyons donc que la portée du traité d'arrêt de la production ne devrait pas être limitée uniquement à l'interdiction de la production; il faut aussi tenir compte de la possibilité de réduire les stocks disponibles.

En conséquence, le titre d'un accord futur pourrait être «Convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires et sur la réduction des stocks existants». Ainsi libellé, ce point inscrit au programme de travail de la Commission du désarmement montrerait d'emblée qu'un futur instrument vise à apporter une précieuse contribution

au désarmement nucléaire. À notre avis, cela accroîtrait sans aucun doute le nombre d'États qui souhaiteront commencer des négociations sur cette question, ce qui nous permettra de nous rapprocher du consensus. L'ampleur de la réduction de ces matières doit être au centre des négociations futures sur la question. Du point de vue de l'Ukraine, les dispositions d'un futur accord doivent envisager une déclaration sur les stocks existants de plutonium et d'uranium fortement enrichi. Afin d'assurer l'universalité des déclarations, elles pourraient ne pas indiquer nécessairement la finalité des stocks.

Il serait également utile d'établir des délais et des taux de réduction des stocks excessifs pour chaque pays concerné. La meilleure solution consisterait à prendre une décision sur l'élimination totale du retraitement de matières fissiles à des fins non militaires. La procédure de vérification dudit accord devrait être non discriminatoire et se fonder sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Son objectif principal serait de contrôler les installations déclarées de production de matières fissiles ou celles qui sont capables de mener ces activités aux fins de la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs. Par ailleurs, les procédures et moyens techniques de vérification devraient suffisamment permettre de déceler les installations non déclarées qui produisent des matières fissiles à des fins interdites.

Enfin, l'accord futur devrait être ratifié par tous les États dotés d'armes nucléaires et les États du seuil. En conséquence, nous devons obtenir leur soutien pour un examen rapide de la question de l'arrêt de la production et obtenir leur coopération constructive pendant les négociations.

Parler de la question de l'arrêt de la production nous rapproche de la discussion de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Ces priorités et d'autres priorités importantes ont déjà été identifiées par les délégations à Genève. L'Ukraine aimerait que la Conférence du désarmement, dans son programme de l'an prochain, examine l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que le désarmement nucléaire.

L'année 1997 a été témoin d'un grand événement dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques. La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur et la communauté internationale a ainsi la possibilité de se débarrasser de ces armes dans les prochaines décennies. La Convention est reconnue comme étant le premier accord mondial de désarmement vérifiable avec un régime de vérification global, efficace et unique portant sur les instal-

lations tant militaires qu'industrielles. Nous aimerions féliciter les États qui ont déjà déposé leur instrument de ratification auprès du dépositaire de la Convention sur les armes chimiques, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'Ukraine, en tant qu'État qui ne détient pas d'armes chimiques, accélère ses préparatifs pour ratifier la Convention et espère adhérer à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques aussi rapidement que possible. Nous sommes certains que la récente visite du Directeur général de l'OIAC, M. Bustani, en Ukraine pourra donner une bonne impulsion à nos progrès en la matière.

La mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques continuera d'être examinée de très près au nouvel organe de négociations chargé d'établir un régime de vérification. Les délégations à Genève ont obtenu des résultats positifs en améliorant et en renforçant la Convention sur les armes biologiques. L'Ukraine présente annuellement les données requises dans l'esprit des mesures propres à instaurer la confiance prévues dans la Convention. Les experts ukrainiens participent activement au processus de négociation et nous avons formulé certaines recommandations pour un certain nombre de mesures potentielles de vérification afin de renforcer l'efficacité et d'améliorer la mise en oeuvre de la Convention.

Nous nous félicitons des résultats positifs de la quatrième Conférence d'examen des Parties à la Conférence sur les armes biologiques, tenue à la fin de l'année dernière, et nous participerons activement aux travaux du Groupe spécial chargé d'examiner les mesures appropriées, y compris un régime de vérification éventuel qui doit être précisé dans un document juridiquement contraignant.

L'attention de la communauté mondiale se concentre de plus en plus sur la nécessité de résoudre un problème humanitaire international très grave que pose l'emploi de mines terrestres antipersonnel dans le monde. Ce type sournois d'armes classiques est — comme ces dernières années l'ont prouvé de manière saisissante — un danger pour la population civile vivant dans des zones de conflit des années et même des décennies après la fin des hostilités.

La première Conférence d'examen des Parties à la Convention sur l'interdiction de certaines armes classiques, tenue en 1995-1996, a apporté une contribution importante en adoptant le Protocole II amendé à la Convention, qui impose des restrictions ou des interdictions rigoureuses à l'emploi de certains types de mines terrestres antipersonnel. Toutefois, au cours de la Conférence d'examen, la nécessité d'aboutir à un progrès décisif s'est fait clairement sentir. Cette aspiration commune est consacrée dans la résolution

51/45 S de l'Assemblée générale, intitulée «Accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel», adoptée par 155 voix contre zéro. Entre-temps, le processus d'Ottawa, soutenu par un nombre croissant d'États, a acquis une forte impulsion. Nous partageons les nobles aspirations du processus d'Ottawa, et nous nous félicitons des résultats obtenus dans le cadre des réunions internationales tenues à Vienne en février et à Bonn en avril, ainsi que des conférences tenues à Bruxelles en mai et à Oslo en septembre.

Néanmoins, il est incontestable qu'une instance faisant aussi autorité que la Conférence du désarmement est capable et se doit de jouer un rôle important dans les négociations sur une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. C'est pourquoi l'Ukraine, comme beaucoup d'autres États, estime que la Conférence du désarmement est la meilleure instance pour tenir ces pourparlers. Même aujourd'hui, la Conférence du désarmement a encore une chance de prouver son utilité dans la solution de problèmes qui exigent des approches inhabituelles.

À cet égard, l'approche suivante nous semble être réaliste : sans faire concurrence au processus d'Ottawa, la Conférence du désarmement pourrait le compléter en négociant un accord international multilatéral global sur l'interdiction de la fabrication et du transfert de mines terrestres antipersonnel. Nous sommes convaincus que parmi les États qui appuient cet accord figureraient ceux qui ne sont pas encore disposés à signer la Convention d'Oslo.

L'année en cours sera manifestement une année importante dans l'histoire de la maîtrise des armes classiques sur le continent européen. C'est l'année où a commencé le processus de négociation sur l'adaptation du Document de Vienne 1994 et le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), deux documents fondamentaux dans le domaine de la maîtrise des armes classiques. L'objectif ultime du processus d'adaptation est de rendre ces documents conformes aux réalités militaires et politiques qui existent actuellement en Europe et d'accroître leur efficacité.

L'Ukraine soutient pleinement l'adaptation du Document de Vienne 1994 et la préparation de sa prochaine version tout en partageant l'opinion selon laquelle le processus d'adaptation doit être progressif et bien étudié. À notre avis, le Document de Vienne, tel qu'adapté, doit couvrir de nouveaux domaines d'activité militaire, en particulier ceux qui ont trait aux forces navales, et inclure des mesures de renforcement de la confiance supplémentaires aux niveaux régional et bilatéral. C'est sous cet angle qu'il faut percevoir l'initiative de l'Ukraine concernant les mesu-

res de renforcement de la confiance et de la sécurité en matière de navigation dans la mer Noire et les négociations qu'elle mène avec certains États en vue de conclure des accords bilatéraux séparés sur des mesures de renforcement de la confiance supplémentaires dans le domaine militaire.

Il convient également de mentionner la conclusion d'un important traité politique entre l'Ukraine et la Fédération de Russie ainsi que la signature d'accords fondamentaux sur la division de la flotte de la mer Noire. Les pays de la région reconnaissent qu'ils constituent une contribution appréciable au renforcement de la sécurité européenne.

L'Ukraine attache également une importance toute particulière au succès du processus d'adaptation des FCE. Il va de soi qu'au stade actuel des négociations, subsistent des divergences entre les États parties au Traité sur certaines questions d'adaptation. Ceci peut s'expliquer par le fait que chaque État aspire à ce que le Traité adapté reflète autant que possible ses intérêts nationaux. Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il sera possible, dans un avenir proche, d'atteindre un compromis sur les questions que je viens de mentionner. Nous sommes également certains que dans le Traité adapté, il sera enfin mis un terme à l'affrontement bipolaire hérité de la guerre froide et que la concentration des forces armées classiques dans la zone couverte par le Traité sera considérablement réduite. Il s'agira là d'un nouveau pas important vers le renforcement de la confiance et de la sécurité sur le continent européen.

La délégation de l'Ukraine pense que l'engagement que prendront toutes les délégations siégeant dans cette Commission à progresser rapidement et de manière décisive nous permettra de résoudre les questions non encore réglées figurant à notre ordre du jour.

**M. Rodrigue** (Haïti) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection et vous souhaiter plein succès dans la conduite de nos travaux.

Bien qu'elle s'associe à l'allocution que prononcera le Représentant permanent de la Jamaïque au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont Haïti est l'un des membres, ma délégation voudrait cependant apporter sa contribution personnelle au débat sur la question du désarmement qui revêt pour elle une très grande importance.

Depuis la fin de la guerre froide, la communauté internationale est parvenue à des résultats significatifs dans ses

efforts inlassables en vue de maintenir la paix et la sécurité mondiales. À la faveur du climat d'entente et de coopération qui s'est instauré dans les relations entre les deux superpuissances, d'importantes avancées ont pu être réalisées dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements.

Le Traité de non-prolifération nucléaire, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, a été prorogé indéfiniment et son processus d'examen a été renforcé.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a finalement vu le jour et bénéficie d'un soutien accru, comme en témoignent les près de 150 signatures qu'il a reçues en une année seulement d'existence.

Le concept de zones exemptes d'armes nucléaires, qui a pris naissance en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le Traité de Tlatelolco, s'est largement répandu au point que ces zones englobent aujourd'hui 114 pays et couvrent plus de la moitié de la planète.

La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur, et la Convention sur les armes biologiques fait l'objet de négociations en vue de renforcer son régime de vérification.

Une Convention visant à interdire l'utilisation, la fabrication, le stockage et le transfert des mines terrestres antipersonnel a été adoptée le mois dernier à Oslo et sera ouverte à la signature en décembre prochain à Ottawa.

D'autres mesures multilatérales ou bilatérales tout comme des initiatives unilatérales ont été prises au cours des récentes années qui ont permis de réduire les importants stocks d'armes accumulés pendant la période de la course effrénée aux armements et de renforcer la sécurité internationale.

Tout en se félicitant de ces développements encourageants, ma délégation voudrait attirer l'attention sur le fait que nous sommes encore bien loin de l'objectif d'un désarmement général et complet que s'est fixé la communauté internationale. Le risque que posent les armes de destruction massive, et les armes nucléaires en particulier, même s'il s'est éloigné avec le temps et la mise en place d'instruments juridiques internationaux, reste quand même évident, compte tenu des vastes arsenaux encore existants. Il faudrait de la part de la communauté internationale ainsi que des États concernés un effort plus grand en vue d'éliminer de telles armes qui, tant qu'elles existent, constitueront une menace à la survie même de l'humanité.

Si la communauté internationale peut se féliciter des progrès réalisés dans le domaine des armes de destruction massive, elle doit cependant admettre que peu a été accompli jusqu'ici pour arrêter la prolifération des armes classiques. Pourtant, le rôle joué par ces types d'armes dans les conflits armés et la violence urbaine qui font rage à travers le monde, est reconnu. Elles alimentent les guerres civiles, contribuent à la déstabilisation politique des États, influent sur la vie des individus. Elles menacent les démocraties nouvelles dont les structures sont encore fragiles.

Plus inquiétante encore est l'abondance de ces armes sur le marché mondial, la facilité avec laquelle elles peuvent être acquises ainsi que la relation directe existant entre ces armes et le terrorisme, le trafic des stupéfiants et le crime organisé. La circulation et le trafic illicite des armes de petit calibre est donc un sujet de grande préoccupation.

Pour mon pays qui, il y a moins de trois ans, a pris la courageuse décision de dissoudre l'armée et de créer à sa place une force de police civile chargée d'assurer la sécurité publique, la prolifération des petites armes dans notre

société est un problème majeur. Ce phénomène lié à une criminalité grandissante, constitue un formidable défi auquel doit faire face cette police encore jeune, peu expérimentée et sous-équipée.

À cet égard, ma délégation salue la création du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre et le félicite pour son rapport sur la question. Il s'agit d'un premier pas concret dans la prise en charge par la communauté internationale de ce problème qui ne fait qu'empirer.

De même, les efforts déployés dans notre région à l'initiative du Mexique, en vue de la convocation d'une convention interaméricaine sur la fabrication et le trafic illégal des armes à feu, des munitions, des explosifs et d'autres matériels de ce type, sont encourageants et reçoivent l'appui de mon pays.

Pour finir, je voudrais souligner que la paix et la sécurité ne dépendent pas uniquement de la réduction des armes. Le développement économique et social est également facteur de paix et de stabilité. Il est grand temps que les gouvernements comprennent qu'ils ont intérêt à investir plutôt dans l'amélioration des conditions de vie des populations et réduire les inégalités que dans la production et l'acquisition d'armements sophistiqués.

*La séance est levée à 17 h 5.*